



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN 2022 DE LA SÉCURITÉ CIVILE EN MEURTHE-ET-MOSELLE

24 mars 2023

Dossier de presse



Avant-propos



La situation climatique particulière qu'a connu en 2022 le territoire métropolitain a mobilisé les forces de sécurité civile et particulièrement les sapeurs-pompiers de manière historique. Tout l'été, ils ont combattu les brasiers violents qui ont lourdement frappé les forêts françaises desséchées et ont suscité encore une fois, admiration et reconnaissance de l'ensemble de la nation.

Les enjeux de la sécurité civile sont nombreux et l'actualité estivale les a rappelés lourdement à chacun. Une mission portant sur la modernisation de la sécurité civile et la protection de la population contre les risques majeurs a d'ailleurs été mise en place par le Président de la République, dans l'objectif d'adapter nos moyens et organisations face à l'évolution des risques.

Le présent bilan d'activité annuel a pour ambition de mettre en lumière la mobilisation des acteurs du département de Meurthe-et-Moselle, auxquels je souhaite rendre tout particulièrement hommage pour leur engagement constant et les valeurs qu'ils incarnent.

Les sapeurs-pompiers Meurthe-et-Mosellans ont connu une année dense en termes d'activité (+7,4%), constatant à la fois une hausse des interventions pour secours à personne, mais également une recrudescence des interventions pour feux en milieu naturel. Si le département a été épargné par les sinistres d'ampleur, 350 feux de végétaux ont néanmoins été affrontés en 2022. Le SDIS de Meurthe-et-Moselle a de plus engagé des moyens de renforts extra-départementaux à plusieurs reprises afin de participer à la solidarité nationale, et plus de 120 spécialistes feux de forêts ont été engagés hors du département.

L'activité des associations agréées de sécurité civile du département se caractérise, elle, par l'installation de nombreux dispositifs prévisionnels de secours, de formations aux premiers secours et d'actions solidaires, dont notamment celles à destination de l'Ukraine. Je tiens tout particulièrement à saluer ces bénévoles qui se mobilisent au quotidien et avec humanité au service de la population.

Enfin, l'ensemble des actions de prévention, qu'il s'agisse des exercices de sécurité civile, de sécurisation de manifestations et de contrôle du risque incendie dans les établissements recevant du public ont été coordonnées par les services de la préfecture, et notamment par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC).

Ce document illustre l'engagement et la qualité du travail accompli par les acteurs de la sécurité civile au profit des Meurthe-et-Mosellans, et témoigne de la reconnaissance de l'État à leur égard.

Arnaud COCHET
Préfet de Meurthe-et-Moselle

*Avec mes remerciements et toute ma reconnaissance
pour le travail accompli.*

L'activité opérationnelle

Les chiffres clés de l'activité du SDIS 54

Les sapeurs-pompiers Meurthe-et-Mosellans ont réalisé 47 118 interventions en 2022 soit 129 interventions par jour, ce qui correspond à une augmentation de 7,4% (+ 3234 interventions) par rapport à l'année précédente. Ce sont ainsi 38 017 victimes qui ont été secourues pas les sapeurs-pompiers.

Cette recrudescence d'interventions est en partie liée à la sécheresse et à la canicule qui ont touché notre pays en 2022 et engendré de très nombreux feux de végétaux. La

hausse du nombre d'interventions est également due à l'assouplissement des règles liées à la COVID19, dont découle une pleine reprise des activités humaines qui s'accompagne naturellement d'un accroissement du nombre d'interventions pour secours à personne.



Pour chaque nature d'intervention, les nombres d'interventions 2022 et les variations par rapport à l'année passée sont les suivants :

- ▶ secours à personnes : 38 038 soit + 6.6 %
- ▶ incendies : 3 315 soit + 22 %
- ▶ accidents de voie publique : 2 357 soit +1,8 %
- ▶ opérations diverses : 3 408 soit - 8,7 %
- ▶ risques technologiques : 696 soit + 8,2%

Parmi les interventions marquantes de l'année, on peut noter plus particulièrement :

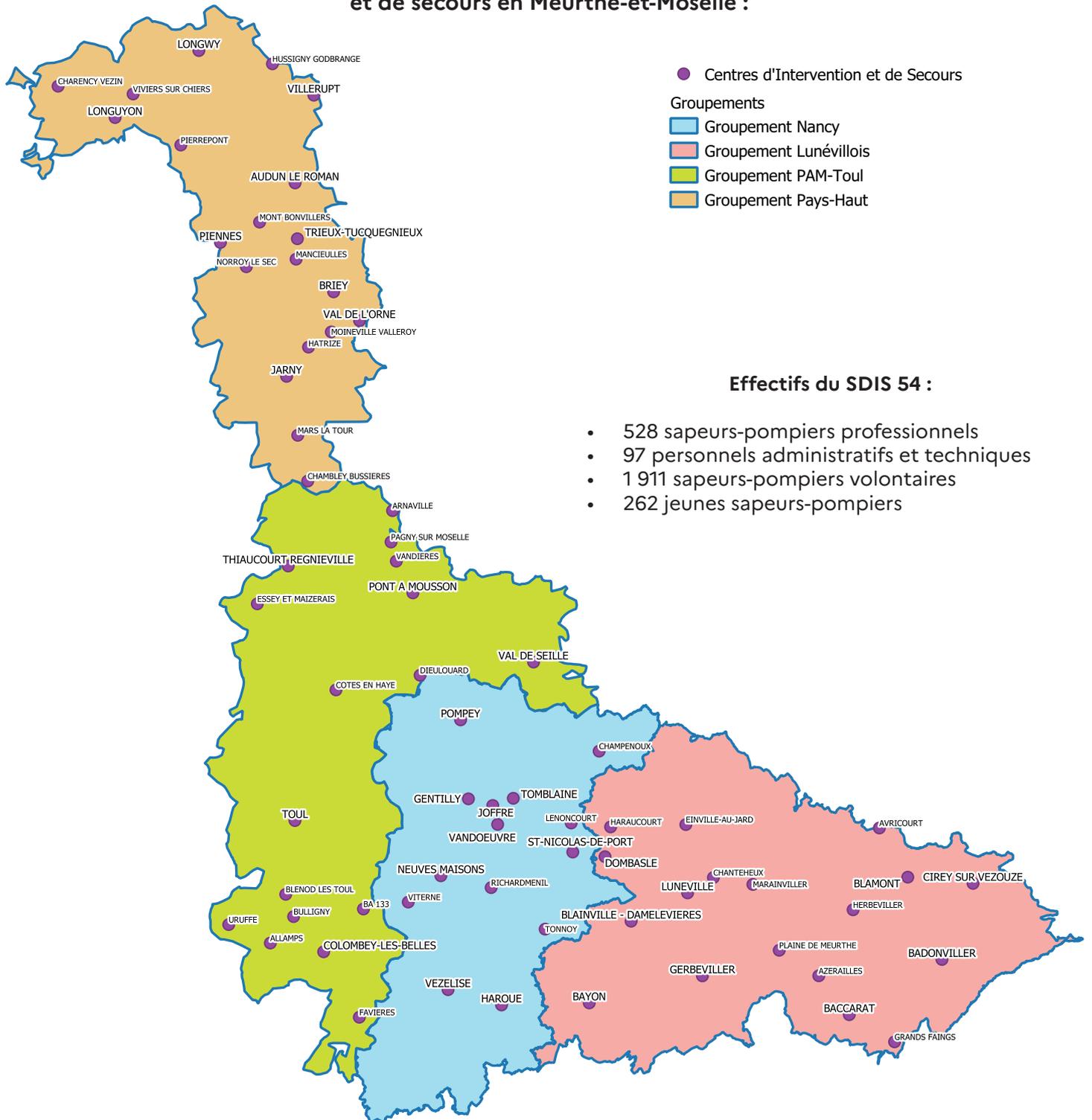
- ▶ plusieurs violents orages sur le département qui ont nécessité 4 activations de la procédure «interventions à caractère multiple»,
- ▶ feu d'habitation et d'écurie à Preutin-Higny le 13 mars,
- ▶ feu de l'ancien centre commercial « Les Tamaris » à Nancy le 3 mai,
- ▶ feu de caves dans un immeuble d'habitation à Essey-les-Nancy, le 29 octobre,
- ▶ feu de bâtiment de stockage du magasin Aubade à Pont-à -Mousson le 13 décembre.

Le SDIS a également contribué au cours de cette année à:

- ▶ un renfort au profit du SDIS du Bas-Rhin dans le cadre d'un feu de scierie,
- ▶ l'envoi de 2 convois de matériels de sécurité civile à destination de l'Ukraine,
- ▶ une mission d'expertise et de conseil en matière de gestion des produits dangereux au Kosovo,
- ▶ une mission de coordination et de planification de l'accueil des réfugiés Ukrainiens aux cotés de la république de Moldavie.



Carte d'implantation des centres d'incendie et de secours en Meurthe-et-Moselle :



La saison «feux de forêt» 2022

Longue sécheresse, canicules à répétition et vents forts sont les paramètres clés de cet été hors normes pour les feux de forêts et d'espaces naturels. La Meurthe-et-Moselle a été épargnée par les sinistres d'ampleur mais le nombre de feux de végétation s'est avéré particulièrement élevé avec pas moins de 350 feux de végétation dont 2 feux de forêt. Grâce à la réponse opérationnelle du SDIS et au partenariat avec la chambre d'agriculture, les superficies brûlées ont été limitées.



La chambre d'agriculture communique ainsi préventivement aux exploitants agricoles des mesures génériques visant à réduire le nombre de départs de feux. En parallèle, elle fournit au SDIS une synthèse de l'état d'avancée des récoltes et transmet aux agriculteurs les mesures à mettre en œuvre pour la journée à venir. Ces échanges semblent prolifiques puisque 50 interventions pour feux de chaumes ou de récoltes se sont produits cette année contre 93 en 2019.

Lors des périodes les plus critiques, des arrêtés préfectoraux sont venus compléter ponctuellement les mesures, en interdisant les travaux agricoles motorisés, les activités de fauchage mécanisées sur les bords des routes, la circulation motorisée ainsi que les activités de travaux en forêt.

Focus : les renforts extra-départementaux

Plusieurs départements français ont été touchés par des sinistres particulièrement étendus notamment la Gironde, qui a vu plus de 20 000 hectares de forêt partir en fumée, mais également le Finistère, le Morbihan, le Maine-et-Loire, des régions pourtant moins habituées aux feux importants. Plus proche de nous, ce sont des feux sans précédents qui ont eu lieu dans le Jura (plus de 1 000 hectares brûlés en 3 jours) nécessitant l'appui des moyens aériens nationaux pour plus de 300 largages. Le département des Vosges a quant à lui subi plus de 80 départs de feux au cours de l'été, totalisant plus de 150 hectares brûlés. Là aussi, 191 largages sont venus appuyer l'action des personnels au sol.

Face à cette situation jamais rencontrée de mémoire de pompier, le SDIS 54 a apporté son soutien aux départements touchés. Tout d'abord, dans le cadre des renforts nationaux en participant à la colonne Bravo : un engagement de près de 4 semaines au profit du département de la Gironde, réalisant de nombreuses lignes d'appui ou défense de points sensibles permettant ainsi de préserver de nombreuses habitations.

Le SDIS 54 a renforcé ensuite ses voisins Vosgiens en engageant un GIFF (Groupe d'Intervention Feux de Forêts) et demi soit 6 CCF (Camion Citerne Feu de forêt) au plus fort de leur sollicitation opérationnelle. Engagé sur l'avant du flanc gauche du feu du Ménil, ils ont ainsi pu contenir la progression du feu.

Au total au cours de la saison, ce sont plus de 120 spécialistes feu de forêt qui ont été engagés hors du département pour prêter main forte à leurs collègues.

Après cette saison dramatique, une cérémonie de remerciements s'est tenue en préfecture le 1er décembre, l'occasion pour monsieur le préfet de souligner l'engagement sans faille de tous les personnels qui ont œuvré de longues heures dans des conditions rendues difficiles par les températures caniculaires et sur des terrains escarpés. Au cours de cette cérémonie, 42 récompenses ont été remises pour les personnels s'étant particulièrement illustrés (dont 6 médailles pour acte de courage et dévouement échelon bronze).

L'activation du centre opérationnel départemental (COD)

Outil de gestion de crise à la disposition du préfet, le centre opérationnel départemental (COD) est activé, quand un événement majeur a lieu (importantes manifestations, épisodes climatiques impactant la sécurité routière...).

Le COD rassemble l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'État concernés et, le cas échéant, les représentants des collectivités. Le département a connu en 2022 11 activations du COD (contre 3 en 2021), dont 2 pour des exercices (exercice de test du PPI du barrage de Pierre-Percée le 23/06/2022, test technique « SIRIUS » concernant les opérations de délestage électrique le 09/12/2022).

Le COD a également été activé pour des manifestations majeures ou pour un épisode climatique :

- ▶ le 11/02/2022 pour la manifestation du « Convoi de la Liberté »,
- ▶ le 07/07/2022 pour l'étape à Longwy du Tour de France cycliste,
- ▶ le 08/07/2022 pour l'étape à Tomblaine,
- ▶ le 14/07/2022 pour la Fête nationale à Nancy,
- ▶ le 28/07/2022 pour une étape du Tour de France cycliste féminin,
- ▶ le 03/12/2022 pour le défilé de la Saint-Nicolas à Nancy et à Saint-Nicolas-de-Port,
- ▶ le 14/12/2022 pour une alerte météorologique « orange neige-verglas »,
- ▶ le 14/12/2022 pour la demi-finale de coupe du monde de football France-Maroc,
- ▶ le 18/12/2022 pour la finale de la coupe du monde de football France/Argentine.



Les associations agréées de sécurité civile

Les associations agréées de sécurité civile sont engagées, à la demande de l'autorité de police compétente ou lors du déclenchement de plans ORSEC, pour participer aux opérations de secours et à l'encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations.

Les associations agréées de sécurité civile peuvent être titulaires de 4 agréments différents, en fonction des missions qu'elles peuvent remplir.

Types d'agréments :

- ▶ A : opérations de secours
- ▶ B : action de soutien aux populations sinistrées
- ▶ C : encadrement de bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations
- ▶ D : installation de dispositif prévisionnel de secours

Les associations agréées de sécurité civile sont au nombre de 10 dans le département :

- ▶ Association Départementale de Protection Civile -> agréments A, B, C et D
- ▶ Croix-Rouge -> agréments A, B, C et D
- ▶ Croix Blanche -> agréments A, B, C et D
- ▶ Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme -> agréments A, B, C et D
- ▶ Unité Mobile de Premiers Secours 54 -> agréments A, B, C et D
- ▶ Équipe de Premiers Secours -> agréments A, B et D
- ▶ Société Nationale de Sauvetage en Mer -> agréments A et D
- ▶ ADRASEC -> agréments A
- ▶ Fédération Française Spéléo Secours -> agrément A
- ▶ Secours Catholique -> agréments B et C

Activité opérationnelle en 2022 :

- Association de Protection Civile 54 : 271 DPS mis en place / 18 opérations de vaccination / 4 opérations de livraison de tests COVID / 185 formations aux premiers secours / 3 exercices ORSEC / mise en place d'une collecte de dons au profit du peuple ukrainien / accueil de réfugiés ukrainiens à Nancy / mise en place d'un hébergement d'urgence au profit du SDIS88 (feux de forêts)
- Société Nationale de Sauvetage en Mer : 7 surveillances de manifestations / 21 formations organisées
- Croix Blanche : 51 DPS mis en place / 15 évacuations en prolongement de DPS / 25 formations organisées / transferts inter-hospitaliers et retours à domicile le 31 décembre / une dizaine de transferts RAD sous les ordres du SAMU
- Équipe de premiers secours : 41 DPS mis en place / 1 exercice ORSEC / 1 garde SAMU / 1 coopération État, SDIS, SAMU
- ADRASEC : 8 exercices / 4 interventions sur des relais / mise en place de liaisons
- Unité Départementale de Premiers Secours : agrément de formation aux premiers secours obtenu / 14 formations aux premiers secours / accueil des réfugiés ukrainiens à Nancy / envoi de dons de matériel médical et de premiers secours aux services de secours ukrainiens / 73 DPS / 228 interventions et 45 évacuations



L'activité du service de déminage

Le SIDPC a sollicité 302 fois le service de déminage (contre 272 demandes en 2021) pour l'enlèvement de 4 525 kg d'engins de guerre ou d'engins suspects sur demande des maires du département.

En outre, la Sécurité civile a organisé cette année sa journée nationale en Meurthe-et-Moselle, au sein d'un lieu exceptionnel : le centre de formation et de soutien au déminage dit de «Mort Mare». Une centaine de lycéens du département a ainsi pu partir à la découverte des métiers de la Sécurité civile à travers plusieurs démonstrations dynamiques : hélicoptère, désincarcération, destruction d'obus ou encore intervention d'équipes cynophiles.

Focus : le service du déminage

Les missions principales du service de déminage sont l'intervention sur les munitions, les engins explosifs et les objets suspects, la sécurisation des voyages officiels et des grands événements et l'appui aux groupes d'intervention des forces de l'ordre.

En Meurthe-et-Moselle, du fait de l'histoire et des combats qui ont eu lieu dans le département, les démineurs sont sollicités quasi quotidiennement par la préfecture pour récupérer des engins de guerre dont la manipulation, le transport ou le stockage peut s'avérer dangereux. Tous représentent un risque, variable selon leur nature, leur état mécanique et leur vieillissement. L'action rapide des démineurs permet de prévenir les accidents qui pourraient être liés à la présence de ces engins.

Les actions de prévention

Les exercices de sécurité civile

L'allègement des contraintes liées à la COVID19 a permis aux acteurs de la sécurité intérieure et de la sécurité civile de reprendre les exercices de grande ampleur. L'entraînement à la gestion de crise est une des composantes de la préparation aux formes d'agression et de crise, qui peuvent toucher le territoire national. En Meurthe-et-Moselle, le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) a coordonné huit exercices pour tester les capacités opérationnelles des acteurs, la coordination entre services et pour réfléchir à des améliorations des procédures existantes :



- ▶ 1 exercice pour tester le plan d'opération interne (POI) de la maison d'arrêt de Nancy (Maxéville),
- ▶ 1 exercice ORSEC NOVI basé sur un mouvement de foule au stade Marcel Picot (Tomblaine),
- ▶ 1 exercice ORSEC NOVI simulant une explosion-intrusion à la BA 133 (Ochey),
- ▶ 1 exercice ORSEC NOVI basé sur un accident routier de bus (Chambley-Bussières),
- ▶ 1 exercice « nombreuses victimes » sur la thématique « tuerie de masse » dans un centre commercial, préparé et piloté par le RAID (Frouard),
- ▶ 1 exercice incendie pour tester le plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) à la cathédrale de Nancy,
- ▶ 1 exercice « cadre » pour éprouver le plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune de Pierreville,
- ▶ 1 exercice « cadre » pour tester le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage de Pierre Percée.

Focus : l'exercice incendie à la Cathédrale de Nancy

Un exercice de sécurité civile a été organisé par le SDIS 54 le 19 octobre 2022 à la cathédrale Notre-Dame-de-l'Annonciation à Nancy. Il a mobilisé 50 sapeurs-pompiers et 15 engins, la préfecture, la DRAC, la police nationale et municipale. Le scénario qui prévoyait un feu en développement dans le comble principal de l'édifice a permis d'une part de tester la stratégie opérationnelle particulière sur ce type d'établissement avec la mise en œuvre des moyens aériens dans un environnement urbain très dense et d'autre part d'éprouver le nouveau Plan de Sauvegarde des Oeuvres (PSO) rédigé par la DRAC et fixant les priorités en matière de préservation des œuvres.

Deux drones ont également été utilisés au cours de l'opération facilitant la prise de décision du commandant des opérations de secours et l'analyse de la zone d'intervention et des enjeux.

La sécurisation des manifestations

Dans le cadre de l'accompagnement en termes de sécurité des organisateurs de manifestations d'ampleur de nature culturelle ou festive, le SIDPC a organisé une quinzaine de réunions préparatoires pour déterminer les dispositifs de sécurité civile et publique à mettre en place. Une douzaine de notes de sécurité ont ainsi été produites pour formaliser ces dispositifs (par exemple, pour des manifestations telles que le festival « Le Jardin du Michel » à Toul, à Nancy les « 24 Heures de Stan », le « Livre sur la Place », les nocturnes étudiantes, le « NJP », les défilés de la Saint-Nicolas, « Octobre Rose »).

La prévention du risque incendie

L'activité en matière de prévention du risque incendie s'exerce en étroite collaboration entre le SIDPC et le SDIS. À ce titre, **220 visites de la commission de sécurité** de l'arrondissement de Nancy ont été réalisées, ainsi que **29 sous-commissions départementales ou commissions de sécurité plénières** dans les locaux du SDIS, soit un total de 249 commissions en 2022 (contre 205 commissions en 2021).

Dans le cadre du suivi des établissements recevant du public (ERP) en avis défavorable, **153 courriers de relance** (53 en 2021) ont été adressés aux collectivités territoriales et **98 levées d'avis défavorable** ont pu être constatées pour l'année 2022 (contre 57 en 2021). **126 ERP étaient encore sous avis défavorable** au 31/12/2022.

Focus : la création d'un poste de «correspondant incendie et secours» au sein des conseils municipaux

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 a précisé les modalités liées à l'obligation de création et à l'exercice de la fonction de conseiller municipal «correspondant incendie et secours». Selon la loi, désormais « dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours. ».

Le correspondant incendie et secours est défini comme « l'interlocuteur privilégié » du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions « l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. ». Le correspondant incendie et secours peut donc participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune. Il peut concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde. Il peut également concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification (par exemple, plan communal de sauvegarde) et d'information préventive (par exemple, document d'information communal sur les risques majeurs [DICRIM]) et à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. Il doit informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

En 2022, 436 «correspondants incendie et secours» ont été nommés en Meurthe-et-Moselle.

Les formations aux premiers secours

Les formations aux gestes qui sauvent auprès des collégiens du département

En 2022, **1 846 collégiens** de Meurthe-et-Moselle ont été formés aux « gestes qui sauvent » dans le cadre d'un partenariat entre la préfecture, le conseil départemental, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le SDIS et les associations agréées de sécurité civile.

L'objectif est de permettre à chaque élève d'être un citoyen acteur de la sécurité civile en connaissant les acteurs du secours et les numéros d'urgence à composer, en étant capable de passer un message d'alerte, de se protéger soi-même, de protéger les victimes et les tiers, de secourir une victime inconsciente et une victime inconsciente qui ne respire plus et de secourir une personne victime d'hémorragie.

La sensibilisation au secourisme

Le SIDPC a délivré 63 diplômes en 2022 concernant la pédagogie appliquée à l'emploi de formateurs de premiers secours et de formateurs en prévention et secours civiques (PAE-FPS et PAE-FPSC) et 7 arrêtés portant composition des membres de jury ont été publiés. 7 agréments de formation ont été délivrés en 2022, notamment en faveur des associations agréées de sécurité civile (ANIMS, FFESSM, FNMNS, SNSM, UDPS, UDSP et UNASS) et 1 habilitation pour un organisme public (Métropole du Grand Nancy) a été délivrée.

Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien MARC : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

SDIS 54 - Commandant Yoann FRANZETTI : 06.76.26.56.76

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



[@prefet54](https://www.facebook.com/prefet54)



[@prefet54](https://twitter.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.instagram.com/prefet54)